



**DIMENSION  
PARLEMENTAIRE**



## **Note d'information**

Session 1

« Se préparer aux conflits et crises de demain »

\*\*\*

**Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité  
commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune  
(PSDC)**

Paris, 25 février 2022



## Se préparer aux conflits et crises de demain

Dans sa « Vision stratégique » publiée en octobre 2021, le général d'armée Thierry Burkhard, chef d'état-major des armées françaises, souligne le fait que le continuum « paix-crise-guerre » utilisé depuis la fin de la Guerre froide ne permet plus de rendre compte de la conflictualité dans le monde actuel. Il propose d'envisager la stratégie militaire à la lumière de trois notions : la compétition, la contestation et l'affrontement.

Le stade de la compétition correspond à un rapport de force encadré par les règles communément admises du droit international. Lorsqu'un compétiteur décide d'outrepasser ces règles, il entre dans la phase de contestation qui correspond à la guerre « juste avant » la guerre. Enfin si cet acteur recourt à la force militaire et suscite une réaction d'un niveau au moins équivalent, il provoque un affrontement dont l'objectif est d'imposer à l'adversaire sa volonté par la force.

Depuis une décennie, l'environnement stratégique a connu une dégradation du fait de la contestation croissante des espaces communs, qui sont par nature moins encadrés par la règle de droit et moins protégés que les espaces nationaux. Cette multiplication des espaces contestés se constate dans différents milieux, non seulement aérien et maritime mais également spatial, cyber et de manière croissante dans le champ informationnel. C'est dans ce contexte que se sont développées des stratégies de guerre hybride, qui combinent les modes d'action militaire et non-militaire, direct et indirect, régulier et irrégulier, avec pour objectif de déstabiliser l'adversaire tout en restant sous le seuil de conflictualité.

La dégradation de l'environnement stratégique et l'émergence de ces attaques hybrides impliquent pour les États européens de renforcer à la fois leur capacité d'appréciation de la situation et leurs capacités militaires. En effet, dans ce contexte, les commandements militaires européens doivent être en mesure d'imposer un rapport de force favorable en cas de contestation, et de s'engager si nécessaire dans un affrontement de haute intensité.

En France et en Europe, l'organisation des armées a connu depuis plusieurs années des adaptations qui visent à tenir compte de ce nouvel environnement

stratégique. La création en France d'un commandement de l'espace (CDE) et le changement de l'appellation de l'armée de l'air devenue en juin 2021 l'armée de l'air et de l'espace est susceptible de préfigurer d'autres évolutions à l'échelle de l'Union et des États membres comme en témoigne la volonté exprimée par le Commissaire européen au marché intérieur, le 25 janvier 2022, de créer à moyen terme un véritable commandement européen de l'espace.

La présidente de la Commission Ursula von der Leyen a pris acte de la dimension géostratégique de l'espace cyber en annonçant, le 15 septembre 2021, à l'occasion de son discours sur l'état de l'Union devant le Parlement européen, qu'elle présenterait une proposition de législation européenne relative à la cyber-résilience (*Cyber Resilience Act*).

Depuis le début de l'hiver 2021-2022, la dégradation de notre environnement géostratégique est venue illustrer l'importance pour les armées européennes de développer leur réactivité face à des modes d'action non conventionnels. Deux exemples sont particulièrement frappants :

- En premier lieu, l'attaque hybride par laquelle le régime d'Alexandre Loukachenko a tenté de déstabiliser l'espace Schengen en instrumentalisant les flux migratoires à la frontière entre la Biélorussie et des États de l'Union européenne ;
- En second lieu, l'attaque informatique de grande ampleur subie par plusieurs sites gouvernementaux ukrainiens le 14 janvier 2022 qui a déstabilisé l'administration de l'Ukraine.

Pour ce qui concerne l'espace maritime, dès le mois d'août 2019, les ministres de la défense et le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité avaient pris la décision de renforcer leur coopération pour renforcer la sécurité maritime qui est sujette à des menaces croissantes. Créé formellement par le Conseil de l'Union du 25 janvier 2021, le projet pilote du concept de « présence maritime coordonnée » (PMC) dans le golfe de Guinée prévoit que les États membres coordonnent les moyens déployés par chaque pays dans cette zone et partagent certaines informations recueillies sous l'égide d'une cellule de coordination rattachée à l'état-major de l'Union européenne (EMUE).

L'enjeu pour l'Union européenne devient alors, selon l'expression du chef d'état-major des armées françaises, d'être capable de « gagner la guerre avant la guerre », c'est-à-dire d'imposer un rapport de force favorable :

- par le renforcement de la communauté humaine des armées ;
- par le développement des capacités pour conquérir une supériorité multi-milieux et multi-champs ;
- par le renforcement de la préparation opérationnelle ;
- par la consolidation des partenariats au sein de l'Union européenne et de l'OTAN.

\*\*\*

### Questions en débat

*Quel bilan tirer du programme pilote de « présence maritime coordonnée » (PMC)? Quelles sont les pistes pour améliorer ce programme ? Selon quelles modalités et avec quels objectifs la présence maritime coordonnée en Indopacifique annoncée par le Haut représentant de l'Union en janvier doit-elle être organisée ?*

*Quels doivent être le périmètre et le contenu du « Cyber Resilience Act » annoncé par la Présidente de la Commission européenne lors de son discours sur l'état de l'Union en 2021 ?*

*Quels doivent être les objectifs et les moyens déployés par l'Union dans le cadre de l'élaboration de la future « boîte à outil » relative à la manipulation d'information et à l'ingérence des puissances étrangères (Foreign Information Manipulation and Interference Toolbox) ?*

*Quels sont les pistes de renforcement du service de renseignement de l'Union (EU INTCENT) pour le mettre au service d'une culture stratégique commune et faire converger nos appréciations des situations ?*